

Prénom - Nom du référent.....

Raison Sociale :N° SIRET.....

Adresse :

Téléphone **Mail :**

Attention le mail est obligatoire, merci de l'écrire lisiblement

J'ai lu le règlement intérieur de la fête et je m'engage à le respecter (cochez cette case)

Présentation de votre activité / produits exposés:



.....
.....

Démonstration / animation OBLIGATOIRE que vous proposerez (nous portons un intérêt particulier sur les démonstrations/animations dans notre choix des candidatures) :

.....

Le lot que vous donnerez pour la tombola :

Précisez vos éventuels besoins techniques ou remarques :

.....

Merci de cocher la case appropriée	<input type="checkbox"/> Je ne vends pas de nourriture sur place	<input type="checkbox"/> Je vends de la nourriture sur place
Emplacement : 3 mètres linéaires	40€	120€
Mètre linéaire supplémentaire (facultatif):	10€ X nbre de mètre(s) =€	30€ X nbre de mètre(s) =€
Forfait électricité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 10€, gratuit si utilisé UNIQUEMENT pour la démonstration Merci de le préciser dès maintenant !!	Si oui : puissance en kwatts :KW =€	
Total à verser par chèque	= € (Emplacement + Mètres supplémentaires + EDF)	
Adhésion Fête des Paysans et Artisans <input type="checkbox"/> Je suis adhérent(e) à l'AADEC : gratuit <input type="checkbox"/> Je ne suis pas adhérent(e) à l'AADEC : 10€ <i>Attention il s'agit de l'adhésion spécifique pour la Fête des Paysans et Artisans et non de l'adhésion annuel à l'AADEC</i> A verser par chèque sur un 2ieme chèque indépendant du précédent	= €	

Date

Signature

Je suis partenaire ou je propose que des démonstrations (pas de vente) : emplacement gratuit

Quatre pièces sont à joindre, seuls les dossiers complets seront étudiés, il ne sera pas fait de relance :

- Le règlement par chèque** à l'ordre de l' « AADEC »,
- 3 visuels minimum** de votre atelier et de vos produits : photos papier ou la référence de votre site Internet :
- Un justificatif de cotisation ou d'immatriculation récent** :
 - *Artisans* : justificatif d'inscription au registre des métiers,
 - *Agriculteurs* : un justificatif de cotisation à la MSA - *Auto entrepreneur* : justificatif de cotisation
 - *Artiste libre* : un document où apparaît le paiement de cotisations URSAFF de moins de 3 mois
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité** : carte d'identité, passeport....
Un registre des exposants nous est demandé par les services de la préfecture.
- Une assurance responsabilité civile est indispensable**
- Une photocopie de votre D1 ou relevé d'URSSAF datant de moins de 3 mois ou pour les agriculteurs un relevé d'inscription à la MSA**

**Merci de retourner le dossier de candidature complet par courrier
avant le 30 AVRIL 2020** (ou par email à manifestation@aadec.fr)

Une réponse par mail sur votre candidature vous sera apportée au plus tard fin mai.

Tout désistement intervenant moins de 31 jours avant le début de la fête ne pourra faire l'objet d'un remboursement. (Sauf cas de force majeure soumis à l'appréciation de la par la commission).

Date

Signature

Règlement intérieur de la Fête des Paysans et Artisans des Entremonts en Chartreuse

Objet :

La Fête des Paysans et Artisans des Entremonts vise à la **promotion des activités et savoir-faire de Chartreuse**. Elle est ouverte aux initiatives locales d'animation et participant au développement durable du territoire. Cette manifestation se veut conviviale, familiale, authentique et en phase avec la réalité du territoire.

Exposants présents sur la manifestation :

La manifestation accueille trois types d'exposants :

- **Des artisans et des producteurs** qui commercialisent **leur propre production**.
- **Des artisans et producteurs** qui proposent **une découverte de leur métier** ou de leur entreprise mais ne commercialisent pas directement leurs produits sur leurs stands.
- **Des associations, des collectivités et des groupements** qui proposent **une animation en lien avec la vie locale**.

Sélection des exposants :

Pour respecter les objectifs de la manifestation et faire correspondre le nombre de demandes aux places disponibles, une sélection des demandes d'exposants sera réalisée par le comité de sélection. Celui-ci comprend des représentants de l'association organisatrice, des artisans et des producteurs.

Aucune installation non prévue et non validée par écrit au préalable par l'organisateur ne pourra se faire le jour même.

La sélection des artisans/producteurs se fera selon 5 critères :

- **La proximité géographique** et l'appartenance au massif de Chartreuse.
- **La commercialisation de sa propre production : la revente est INTERDITE**, dans le respect des déclarations sociales et fiscales en vigueur. Une police d'assurance en responsabilité civile est indispensable.
- **La réalisation le jour même d'une animation / démonstration en lien avec son activité.**
- **Nous demandons à chaque exposant de donner un lot pour la tombola des visiteurs**
- La diversité et le renouvellement des produits et services.

Pour permettre cette sélection, chaque candidat devra adresser un dossier de candidature **complet retourné dans les délais** auprès de l'AADEC.

NB : La vente d'alimentaire à consommer sur place devra faire l'objet d'un accord spécifique auprès de l'AADEC.

Condition d'accueil:

L'AADEC se chargera préalablement de métrer au sol chaque emplacement selon un plan défini.

Les exposants seront accueillis le jour même dès 7h. **L'installation des stands devra être terminée pour 9 h.**

Les véhicules exposants ne pourront stationner dans le périmètre de la Fête, un parking leur sera réservé. La présence des artisans et producteurs est obligatoire durant **la durée intégrale de la Fête qui termine à 19h.**

Les emplacements sont livrés nus, sans table, ni chaise, ni parasol.

Autres :

- **La demande d'électricité et/ou d'eau devra être au préalable motivée** par la réalisation d'une animation où l'utilisation de matériels indispensables (frigo, balance..).
- **Chaque exposant aura le souci de réduire sa production de déchets** par la limitation de l'usage du « jetable » et par le tri sélectif des déchets. Il laissera son emplacement propre à la fin de la fête.
- **Tout désistement intervenant le mois précédent la fête (sauf raison exceptionnelle justifiée) ne pourra faire l'objet d'un remboursement.**

En déposant un dossier de candidature, chaque exposant s'engage à respecter ces règles.

Date

Signature